



TOURNOI INTERNATIONAL DE FOOTBALL U13 MONDIAL PUPILLES DE PLOMELIN

Espace Glazik – BP 21 -
29700 PLOMELIN - FRANCE
Tél : 02-98-52-58-20

E-mail : mondial.pupilles.ploemelín@orange.fr
Site web : <http://mondialploemelín.net>

FOOTBALL à ONZE SECTION MASCULINE

36^{ème} EDITION du 09 au 12 MAI 2024

Catégories U12 U13

(Joueurs nés entre le 01/01/2011 et le 31/12/2012)

REGLEMENT DU TOURNOI MASCULIN 2024

ARTICLE 1 : Présentation générale

A l'initiative de l'A.S. PLOMELIN et des 11 autres clubs organisateurs, et sous couvert de la FIFA, l'UEFA et de la Fédération Française de Football, la ligue de Bretagne et le district du Finistère, un tournoi international "pupilles" est organisé les **jeudi 09, vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 mai 2024**.

Le tournoi concerne les catégories U12 et U13 (joueurs nés entre le 01/01/2011 et le 31/12/2012).

ARTICLE 2 : Organisation

L'organisation du tournoi est confiée à un comité, composé de 16 membres de l'AS PLOMELIN et d'un responsable de chacun des 8 centres masculins et des 3 centres féminins (Soit 27 membres).

ARTICLE 3 : Effectifs

Chaque équipe participante devra présenter **16 joueurs obligatoirement** et **3 dirigeant(e)s**.

Les équipes étrangères devront fournir à l'organisateur une copie de l'autorisation de leur fédération.

Aucune dérogation sur UN EFFECTIF DE JOUEURS SUPERIEUR ne sera accordée.

ARTICLE 4 : Joueurs extérieurs au club

Les équipes de clubs ont la possibilité de présenter **5 joueurs** (maximum) licenciés dans d'autres formations, sous réserve :

- Que ces dites formations ne sont pas présentes au tournoi, sauf accord parental et accord du club prêteur.
- De la présentation des licences, accompagnées de l'autorisation des clubs prêteurs concernés.

Ces dispositions ne concernent que les équipes de clubs et non les sélections.

ARTICLE 5 : Equipes retenues – Désistement – communication de la liste des joueurs

L'organisateur communiquera la liste des équipes retenues fin décembre.

En cas de désistement après le 15 janvier, les frais d'inscription ne seront pas remboursés. Chaque équipe retenue devra faire connaître, dès le tirage au sort, et au plus tard le 31 mars, la liste des participants et des 3 responsables, et ce auprès du Responsable du Centre d'affectation, qui prendra contact avec elle.

ARTICLE 6 : Identité des joueurs

La vérification de l'identité et de la catégorie d'âge (voir tranche d'âge en tête de règlement) sera effectuée dès l'arrivée des équipes, par le comité organisateur ou le responsable du centre, (présentation des licences et cartes d'identité, ou passeport et autorisation des clubs pour les joueurs extérieurs.

Cette même vérification sera effectuée à partir des 1/8èmes de finale.

Un bracelet de couleur sera remis à chacun des 16 joueurs ainsi qu'aux 3 dirigeants, qui le garderont au poignet durant la durée du tournoi (voir aussi Article 9).

Ce bracelet servira de billet d'entrée au stade le dimanche.

ARTICLE 7 : Règlement sportif et classement

Les 64 équipes inscrites seront affectées, après tirage au sort, dans l'un des 8 centres d'accueil masculins.

Le tournoi se déroulera sur un seul niveau de compétition de football à onze sur grand terrain, herbe et/ou synthétique suivant le centre d'affectation.

Suivant le règlement défini par la FFF, le temps de jeu n'excèdera pas 60 minutes par jour. A ce titre, toutes les rencontres se disputeront en 2 périodes de 10 minutes, séparées par un temps de repos de 5 minutes.

Formule championnat du jeudi au samedi.

Toutes les équipes sont assurées de jouer 3 jours complets.

Le classement se fera par points :

- 3 par match gagné.
- 1 par match nul.
- 0 par match perdu.

Si deux équipes ont le même nombre de points à l'issue des 3 journées, le classement se fera à la différence de buts marqués dans le match joué entre les deux équipes dans une même poule, puis à la meilleure différence de buts, puis à la meilleure attaque, puis aux tirs aux buts.

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées pour les 1/8èmes de finales qui auront lieu le samedi en fin d'après-midi, chacun des 8 centres accueillant un match.

A partir des 1/8èmes de finales, les matchs à élimination directe se terminant sur un score nul seront suivis par une ou plusieurs séries de tirs au but, suivant les règles de la FIFA. Dans chaque série, 5 joueurs différents, choisis parmi les joueurs ayant terminé la partie, exécuteront ces coups de pied.

L'arbitre déterminera, par tirage au sort, l'ordre de passage de ces coups de pied.

Les équipes perdantes des matchs à élimination directe seront départagées à la meilleure différence de buts sur l'ensemble du tournoi, puis à la meilleure attaque.

A partir des 1/4 de finale, les matchs se dérouleront le dimanche à **Plomelin**.

ARTICLE 8 : Feuille de match

Une feuille de match sera établie pour chaque équipe et sera valable pour la durée du tournoi. Le dirigeant devra y inscrire : nom, prénoms, date de naissance des 16 joueurs. Elle sera contrôlée par 1 délégué du centre.

Toutes les joueurs seront autorisés à rentrer en cours de jeu. Les joueurs remplacés peuvent continuer en qualité de remplaçants et, à ce titre, revenir sur le terrain.

Seules les remplaçants et 3 encadrants sont autorisés sur le banc de touche (Bracelet au poignet).

Toute réserve sur la qualification d'un joueur devra être consignée sur la feuille de match, avant le début de la rencontre.

Toute réserve d'ordre technique en cours de match devra être consignée sur la feuille de match, à l'issue de la partie.

Toute fraude constatée dans la composition de l'équipe sera sanctionnée sévèrement et pourra aller jusqu'au déclassement de l'équipe concernée.

Les joueurs devront garder le même numéro de maillot durant tout le tournoi.

ARTICLE 9 : Arbitrage et discipline générale

Les arbitres seront désignés par le district du Finistère ; mais peuvent également venir d'autres ligues. L'arbitre principal sera obligatoirement un arbitre officiel. L'arbitrage sera celui en vigueur à la FIFA. S'agissant d'un tournoi officiel, les sanctions concernant les fautes graves (exclusion, comportement des dirigeants et joueurs sur et hors terrain, etc.) seront prises sur le champ par les responsables du centre en concertation avec le corps arbitral et éventuellement le Comité Directeur du Mondial.

Avant les matchs, en complément des mesures prévues à l'article 8, les arbitres désignés pourront, s'ils le souhaitent, procéder à de nouveaux contrôles des licences et/ou de l'identité des joueurs.

Les matchs se disputeront avec des ballons de taille 4 - FFF ; le port des protèges-tibias est obligatoire.

Dans le cadre du jeu :

2 cartons jaunes **sur la durée du tournoi** ou 1 carton rouge : Suspension automatique le match suivant

Dans ce cas : **le bracelet sera coupé immédiatement.**

Tout comportement anti sportif, toute fraude, toute insulte envers les arbitres, adversaires, toute dégradation volontaire des installations, pourra également entraîner l'exclusion du tournoi sur décision du comité organisateur. Le respect et le fair-play étant 2 règles fondamentales du tournoi, dirigeants, éducateurs, joueurs et parents sont tenus de les appliquer et de les faire appliquer. Ces 4 jours doivent rester une grande fête du Football.

ARTICLE 10 : Récompenses

Seuls les buts marqués pendant les trois premiers jours, lors du tournoi de qualification, compteront pour l'attribution des coupes :

- Meilleure attaque.
- Meilleur buteur.

Un coefficient de pondération sera affecté dans les centres présentant exceptionnellement un nombre différent d'équipes (cas d'un désistement tardif, par exemple).

ARTICLE 11 : Fête du dimanche après-midi

Chaque équipe s'engage à participer et à assister à la grande fête finale du dimanche après-midi, où aura lieu la distribution des trophées, coupes, médailles et autres récompenses.

ARTICLE 12 : Hébergement

Les équipes participantes seront hébergées et nourries du mercredi soir au dimanche midi ou lundi matin inclus (selon les horaires de départ). L'accueil des équipes se fera le mercredi en fin de journée ou en soirée à raison de 2 enfants par famille, ainsi que les 3 dirigeants. En cas de problème extra sportif, il est **OBLIGATOIRE DE POUVOIR JOINDRE UN DIRIGEANT DE L'EQUIPE EN PERMANENCE**. En aucun cas les Centres ne peuvent être tenus **responsables A LA PLACE DES DIRIGEANTS D'EQUIPES**.

ARTICLE 13 : Responsabilité des clubs participants

Chaque club participant sera responsable des assurances diverses couvrant les risques d'accidents, de vol, responsabilité civile des joueurs et accompagnateurs, le comité déclinant toute responsabilité à cet égard. En cas d'hospitalisations ; la facture sera à régler par le club engagé. Dans ce cas une fiche d'hospitalisation ou de consultation vous sera remise par le responsable de centre.

Le comité décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir pendant le tournoi concernant les joueurs, accompagnateurs ou dirigeants.



ARTICLE 14 : Modification de règlement

Le comité directeur se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi ainsi que le règlement, en cas de nécessité liée au bon déroulement du tournoi.

Il tranchera tout litige éventuel non prévu par le règlement, y compris les cas de force majeure.

Ces dispositions ne concernent que les équipes de clubs et non les sélections.

Le comité directeur